

2009: B9

NOTE DE SERVICE

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation

Expéditrice : Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

Date : Le 20 juillet 2009

Objet : **Conclusion du programme d'immobilisations
relatif à la réduction de l'effectif des classes au
primaire**

La présente a pour but d'informer les conseils scolaires au sujet du projet ministériel de conclure et faire rapport quant au programme d'immobilisations relatif à la réduction de l'effectif des classes au primaire (RECP).

Comme vous le savez, le Ministère a collaboré directement avec les conseils scolaires lors des premières phases de la mise en œuvre du programme de RECP afin de déterminer les écoles élémentaires qui auraient besoin de travaux d'agrandissement, de rénovation et (ou) d'autres classes mobiles venant appuyer les objectifs de réduction de l'effectif des classes au primaire.

La méthode d'affectation des immobilisations de RECP reposait sur un certain nombre de principes :

- La priorité a été donnée aux recommandations locales concernant le meilleur emplacement pour les nouvelles installations, compte tenu des secteurs de fréquentation scolaire desservis par les écoles et des réalités propres à ces secteurs.
- Dans la plupart des cas, les allocations ont pris pour hypothèse que deux salles de classe au maximum pourraient servir de salles spécialisées, par exemple, pour des cours d'art ou de musique, et qu'elles n'étaient pas disponibles pour les besoins en locaux liés à la RECP.
- Les allocations ont respecté et conservé des locaux transformés en garderies.

- Les allocations a supposé qu'il s'agissait de constructions en dur, même si l'on a admis que, dans certains cas, les conseils continueraient à utiliser des classes mobiles pour subvenir aux besoins en locaux de transition.

Le Ministère a alloué au total 716 millions de dollars pour permettre de financer la construction prévue de 1 900 nouvelles salles de classe.

Les conseils scolaires ont fait un excellent travail de planification et d'achèvement des modifications aux immobilisations contribuant à la réduction de l'effectif des classes au primaire. En 2007-2008, comme en 2008-2009, les conseils scolaires dans tout l'Ontario ont essentiellement atteint l'objectif d'avoir 90 % de leurs classes au primaire comptant 20 élèves ou moins, avec près de 10 % ayant 23 élèves ou moins. Il convient de noter que dans la plupart des cas, les projets d'immobilisations, nombreux et complexes, qui ont été nécessaires ont été menés à bien et que les élèves du palier élémentaire, toutes années confondues, ont été pris en charge dans des lieux propices à l'apprentissage et avec un minimum d'inconvénients. Il faut féliciter les conseils scolaires, et surtout leur personnel responsable de la gestion des immobilisations et des installations, pour ce résultat positif.

Les besoins réels d'un conseil scolaire en matière de financement d'immobilisations pour la RECP pourraient être inférieurs au montant qui lui a été attribué au départ. Les rapports des conseils scolaires transmis par le biais du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) et du Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) indiquent qu'un certain nombre de conseils n'ont pas utilisé l'intégralité de leur affectation des immobilisations pour la RECP. Cela n'est pas surprenant, étant donné que l'effectif des classes au cycle primaire a poursuivi sa baisse au sein de nombreux conseils scolaires depuis cette affectation et que certains besoins en locaux relatifs à la RECP ont été concrétisés sans avoir besoin de puiser dans le financement des immobilisations lié à la RECP.

Le Ministère procède en ce moment à la validation des projets et dépenses d'immobilisations liés à la RECP avant la préparation d'un rapport synthèse sur ce programme d'immobilisations.

Les analystes du portefeuille des immobilisations du Ministère contacteront le personnel des conseils scolaires dans le but de confirmer les éléments suivants :

- Les projets et les dépenses d'immobilisations liés à la RECP qui sont terminés et consignés dans le SIFE et (ou) indiqués dans le SIIS ;
- Les dépenses d'immobilisations relativement à la RECP qui doivent être financées à long terme lors des prochaines émissions de débentures par l'Office ontarien de financement (OOF) ;
- Les projets d'immobilisations liés à la RECP prévus par le conseil, notamment l'échéancier et le montant du financement RECP à être utilisé.

Le Ministère est conscient que, dans des circonstances exceptionnelles, des projets d'immobilisations liés à la RECP peuvent subsister. Les conseils scolaires peuvent, par exemple, mettre au point un projet d'immobilisations au palier élémentaire qui intégrera des locaux financés grâce à la RECP ayant accusé un retard en raison de la nécessité de mener à bien un examen des installations. Il se peut également qu'il y ait des projets de remplacement de classes mobiles qui soient liés à un plus vaste examen des immobilisations par secteur de planification.

Comme vous le savez, tous les nouveaux projets d'immobilisations sont soumis à l'approbation par le Ministère des transferts des réserves d'immobilisations, conformément à la note de service 2006 : B8 – Financement de l'éducation pour 2006-2007 datant du 12 juin 2006, notamment les projets d'immobilisations financés en tout en ou partie grâce au financement de la RECP.

Nous rappelons aux conseils scolaires que les affectations consacrées à la RECP ne devaient servir qu'à contribuer aux besoins en locaux liés à la RECP et que tous les conseils scolaires ont remis au Ministère une résolution dans cette optique. Le financement en immobilisations relatif à la RECP ne peut pas servir à compléter d'autres impératifs d'un projet d'immobilisations. Étant donné que quasiment tous les conseils scolaires ont atteint leurs objectifs relatifs à la RECP pour les deux années scolaires précédentes, on s'attend à ce que les conseils scolaires justifient, dans le cadre de la demande de transfert des réserves d'immobilisations, comment la partie du nouveau projet d'immobilisations ayant recours au financement lié à la RECP répond à leurs besoins en locaux relatifs à la RECP.

Le Ministère est conscient que le rapport et les recommandations du conseiller spécial du gouvernement en apprentissage préscolaire, *Dans l'optique de notre meilleur avenir*, ont été récemment rendus public et que les conseils scolaires se questionnent sur les éventuelles répercussions sur leurs écoles et sur les possibles besoins en financement des immobilisations. Pour le moment, le gouvernement n'a pas encore décidé s'il allait réagir au rapport du Dr Pascal. Le gouvernement a, toutefois, rappelé son engagement d'investir 200 millions de dollars en 2010-2011 et 300 millions de dollars en 2011-2012 afin de débiter une journée complète d'apprentissage destinée aux enfants de quatre et cinq ans, et il a indiqué qu'il poursuivra sa collaboration avec le Dr Pascal afin d'élaborer une stratégie de mise en œuvre dès septembre 2010.

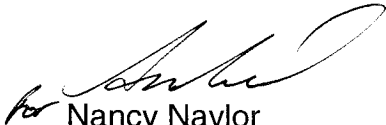
Pour le moment, alors que l'initiative de réduction de l'effectif des classes au primaire est arrivée à échéance, les conseils scolaires doivent se consacrer à mener à bien la planification et la mise en œuvre des projets d'immobilisations portant sur des locaux liés à la RECP. Une telle mise au point permettra aux

conseils d'être prêts à répondre à d'éventuelles politiques dans le futur et (ou) à la mise en œuvre d'orientations concernant les initiatives sur l'apprentissage préscolaire.

Le Ministère va s'atteler au cours des prochains mois, à savoir, d'ici le 31 octobre 2009, à confirmer les projets d'immobilisations/impératifs définitifs des conseils relativement à la RECP.

Nous vous remercions d'avoir contribué à mettre en œuvre la réduction de l'effectif des classes au primaire en Ontario. Nous nous réjouissons à l'avance de collaborer avec vous dans le cadre de futurs programmes d'immobilisations.

Cordialement,


Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

cc. Surintendantes et surintendants des affaires
Présidence du conseil scolaire de district